



---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE - 15 mars 2018**  
**Salle de l'Etrier, Manège de la Pallanterie**

---

**Ordre du jour :**

1. **Lecture du P.V. de la dernière AG 2017 et approbation**
  2. **Rapport du président**
  3. **Rapport du trésorier**
  4. **Rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2017**
  5. **Adoption des comptes et décharge au trésorier**
  6. **Election du comité et des vérificateurs**
  7. **Fixation des cotisations 2018**
  8. **Vote pour l'envoi des convocation à l'AG par mail et modification des statuts**
  9. **Divers et propositions individuelles**
- 

***Vous trouverez également ce PV sur le site de l'ACAL***

---

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'ACAL présents. Plusieurs membres sont excusés.

**1. Lecture et approbation du P.V. de la dernière AG 2017**

L'assemblée accepte le dernier PV sans modification ni ajout.

**2. Rapport du président pour le comité**

Fabienne lit le rapport du président. L'ACAL compte à ce jour 192 membres. Cette année, le comité va mettre tout en oeuvre pour recruter de nouveaux membres. Notre représentante, Fabienne Panelati, prendra rendez-vous avec les manèges, afin de les sensibiliser aux avantages d'affilier leur clientèle et d'expliquer pourquoi il est important que l'ACAL récolte ses cotisations régulièrement. En effet, l'association fait face chaque année à de grosses dépenses, aussi bien pour remplacer la signalisation souvent vandalisée, que pour entretenir les pistes louées en son nom auprès des agriculteurs. Sans l'ACAL, plus de piste autorisée au bord des champs ...

A ce titre, nous contacterons également des manèges de France voisine dont les cavaliers fréquentent assidûment notre réseau.

La mairie de Gy a été sensible à notre démarche pour l'entretien de la piste du Chambet que l'ACAL partage avec le public. Désormais, elle prend en charge 50% du montant de l'élagage des arbres bordant la piste.

L'avancement des nouveaux projets sont abordés ainsi que les moyens de financement prévus. Dons et cotisations. A ce titre, les membres seront invités à se prononcer sur l'autorisation de dépasser la somme de 5'000.-, le cas échéant, sans convoquer une assemblée générale extraordinaire. Cette limite est actuellement fixée dans les statuts. Il est

toutefois entendu qu'un appel de fonds sera fait en premier, pour financer les travaux de la piste de galop. Le but n'étant pas d'endetter l'association.

Pour l'exercice 2017, le comité se compose comme suit :

Jacques Grange (président)

Sabrina Torjman (trésorière et conseillère juridique)

Catherine Pendville (secrétaire)

Isabelle Léchaud, Fabienne Panelati (relations publiques, contacts agriculteurs & manèges)

Alain Panelati (entretien des pistes)

Jeremy Holloway (webmaster)

Le comité est élu sans opposition.

### **3. Rapport du trésorier et présentation du bilan 2017**

Les comptes sont commentés par la Trésorière. L'année s'est terminée sur un bénéfice de 3'608.45 grâce à la réduction des charges de fonctionnement. Les produits sont stables.

En 2018 une campagne visant à augmenter le volume des cotisations va être mise en place.

D'autre part, le comité a oeuvré pour réduire les charges au maximum, surtout afin d'utiliser l'argent des cotisations à des projets utiles aux cavaliers affiliés. L'économie majeure réside dans le fait que désormais, la comptabilité est tenue sans contrepartie financière. Le comité souhaiterait aussi réduire les frais d'envois postaux, en envoyant les convocations à l'assemblée générale par courriel, pour les membres possédant une adresse mail.

Le budget 2018 est présenté par Sabrina et approuvé par l'assemblée. Elle félicite la trésorière pour la présentation claire des comptes et remercie également Jeremy Holloway pour son implication dans la mise à jour des cotisations.

### **4. Rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2017**

Les comptes ont été contrôlés par Béatrice Verrey et Jean-Michel Veyrat. Ils confirment que les pièces comptables sont tenues avec exactitude et que le bilan et les comptes de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Ils conseillent de donner décharge à Sabrina.

Ils approuvent les comptes tels que présentés

### **5. Adoption des comptes et décharge au trésorier**

L'assemblée donne décharge au trésorier pour la gestion des comptes 2017.

### **6. Election du comité et des vérificateurs**

Les contrôleurs aux comptes sont réélus pour 2017, sans opposition.

### **7. Fixation des cotisations 2017**

Le président propose de conserver les cotisations sans augmentation pour 2017

Cavalier non propriétaire Chf 40.- p/an pour les Junior Chf 25.- p/an

Propriétaire de cheval Chf 80.- p/an pour les Poney Chf 50.- p/an

Membres sympathisants Chf 40.-p/ab

## **8. Vote pour la modification des statuts:**

- Envoi des convocations par courriel pour les membres ayant une adresse mail  
**La modification est acceptée à la majorité**
- Dépassement du montant de 5'000.- pour une dépense sans convoquer une AG  
**La modification est acceptée à l'unanimité**

## **9. Divers et propositions individuelles**

- **Avalisation du réseau équestre dans les Bois de Jussy** actuellement officieux, avec l'aide du DGAN et des communes voisines. Une signalétique sera mise en place.

Didier attire l'attention du comité en précisant que l'officialisation du réseau dans les Bois pourrait entraîner une limitation du droit de passage des cavaliers. Actuellement, à la faveur d'un certain flou, chacun emprunte les chemins forestiers, sans que rien ne soit autorisé ou interdit. Par exemple, l'officialisation du réseau des les Bois de Versoix, a limité la liberté des cavaliers, qui seraient actuellement mécontents.

Sabrina répond que cette problématique n'est pas comparable aux Bois de Jussy et qu'à ce stade, le département n'a posé aucune condition à l'officialisation des pistes.

Ce souhait de régulariser le passage des cavaliers ne va pas dans le sens de limiter le passage, mais dans celui de vivre en bonne intelligence et tâcher de limiter les abus d'où qu'ils viennent. Le DGAN a toutefois bien compris que l'ACAL n'a pas le pouvoir de contraindre les cavaliers à être respectueux, ni d'empêcher les propriétaires de parcelles de barricader les accès.

- **Création d'une piste de galop en collaboration avec le DGAN.** Ces derniers ont proposé à l'ACAL de fournir les matériaux de construction. L'installation de la piste sera confiée à des entreprises de la région et son entretien sera effectuée par l'ACAL,.

Bernard se félicite des projets entrepris par le comité, il est satisfait que le vote du dépassement du montant de 5'000.- soit positif, car ainsi la bonne marche du projet ne sera pas entravée, mais il préférerait que ce dépassement reste théorique et que l'appel de fonds suffise à régler les travaux.

Un autre membre souligne que d'expérience, il faut souvent remettre des copeaux ce qui a un coût, ne faudrait-il pas envisager dans les conventions, que l'Etat s'engage à nous soutenir sur plusieurs années. Sabrina répond qu'à ce jour, il a déjà proposé de financer la moitié des copeaux lors des prochains remplacements.

- **En vue de la création de la page Facebook,** Fabienne lance un appel aux membres pour qu'ils lui envoient des photos de cavaliers en promenade, pour varier l'habillage de la page.

### **- Sponsoring**

L'ACAL a renouvelé son soutien au Trek de Corsinge, qui aura lieu les 20 et 21 juillet 2018 et qui revêtira, cette année, la forme d'un Championnat suisse.

La séance est levée à. Les membres sont invités à un apéritif offert par l'ACAL. Pour ceux qui ont réservé, un menu a été concocté pour le repas du soir.

## **Pour vos agendas:**

- Trek de Corsinge le     juin 2017 - Les Hauts de Corsinge

